



Annulation de mariage suite a vol et usurpation d'identité

Par **belou**, le **18/12/2007** à **18:17**

en decembre 2003, j'avait axepter de fair un mariage blanc avec mon beau frere afin qu'il puisse obtenir les papier francais, donc j'ai signé le rdv de la cérémonie et tout les papier pour ce fait, quelque jour avant j'ai parlé avec mon compagnon de ce projet, qui n'etait pas d'accord on m'expliquant que c'est séverment puni par la lois. donc j'ai eu peur et j'ai contacté les personne pour lui expliqué le cas et que je ne me présente pas au jour de la cérémonie a boulogne il sont compris, le jour de la cérémonie je propose de les invité *ma soeur et son mari* a evian, or se jour ils se sont rendue a la mairi avec ma pièce d'identé et le mariage a ete prononcé après la cérémonie il sont venue nous retrouve pour venir avec nous a evian mon lieu de résidence avec mon compagnant donc celui si et temoin que je ne me suis pas présenté a la mairie vue que j'etait tout le temps avec lui, a evian je découvre l'absence de pièce d'identité, a quelque moi après je découvre que j'etait marié en recevant mon acte de naissance pour refaire ma pièce d'identité, tout de suit je les appel ma soeur me dit qu'elle ne savait rien et sont marie me demande de revenir a paris pour discuté. tout de suit j'ai déposer plainte et j'ai demander une annulation de mariage eux il parti en angletterre j'ignore leur adresse. a ce jour rien ne sais régle le procureur me demande la preuve que se n'est pas moi qui sesr endue a la mairie .comment faire .je pensé que la signature au registre lor de la cérémonie peux me sauvé car en signe jamais pareil. et aussi mon beaufrere été déjà marié en algerie donc le mariage et plygame mais rien de ca na été a ma faveure moi j'ai entamé une procédure civil a nanterre et aujourd'hui le dossier et transféré a thonon les bains suit a l'absence du défendeur qui se trouve actuellement en angletterre. comment sa va se régle est ce que il sont obligé de le trouvé pour annulé se mariage